



TSA110

**DOUX
NATUREL
AGRÉABLEMENT PARFUMÉ**

Dimensions unité

Lo: 13cm La: 18.5cm Ha: 28.5cm

Dimensions colis

Lo: 39.2cm La: 19cm Ha: 28.6cm

Dimensions palette

Lo: 1.2m La: 0.8m Ha: 1.294m

Conditionnement	5 L
Poids brut	5.21Kg(s)
Poids net	5.06Kg(s)
Nombre d'unité par colis	3
Nombre d'unité par palette	144
Densité	1.011
pH	4.95
Couleur	Transparent

Gel lavant doux pour les mains, parfumé à l'Aloe Vera. Formulé au PH de la peau et enrichi en glycérine pour ses vertus adoucissantes et hydratantes, ce gel ne dessèche pas les mains.

Idéal pour les usages fréquents.

Composé à plus de 99 % d'ingrédients d'origine naturelle sans colorant, sans allergène*, testé dermatologiquement, notre produit offre un vrai nettoyage en douceur.

*sans allergène étiquetable selon la réglementation en vigueur

Mode d'emploi

Recharge pour flacon ou distributeur de savon, remplir le réservoir.

Prendre une noisette de gel dans la main, ajouter de l'eau, se frotter les mains puis rincer à l'eau potable et sécher soigneusement.

Recharge de 5L pour flacon pompe ou distributeur. Vérifier la propreté des contenants avant de les remplir soigneusement en utilisant uniquement le produit référencé sur l'étiquette. Refermer l'emballage après utilisation. Noter la date de chaque remplissage ainsi que le numéro de lot du produit afin de respecter la PAO. Ne pas mélanger à d'autres produits.

Ingrédients :

Aqua; Glycerin; Lauryl glucoside; Cocamidopropyl betaine; xanthan gum; Caprylyl/capryl glucoside; lactic acid; Sodium Benzoate, Potassium Sorbate; parfum; 99% du total est d'origine naturelle.

COSMOS NATURAL certifié par Ecocert Greenlife selon le référentiel COSMOS disponible sur <http://cosmos.ecocert.com>

Précautions d'emploi

Craint le gel et les températures élevées. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire.



Fabriqué par une entreprise certifiée ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, démarche ISO 50001 et ISO 26001, et signataire de la charte nettoyage durable.

Ce produit est conforme aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires selon l'arrêté du 8 Septembre 1999.

